



Liste des produits autorisés dans un colis alimentaire mensuel

- Durant la période des colis, chaque détenu peut recevoir les produits mentionnés dans la liste ci-dessous.
- Les colis doivent être expédiés par la Poste avec le nom et adresse de l'expéditeur.
- Le jour d'une visite planifiée, le visiteur peut déposer à la réception le colis alimentaire mensuel et ce exclusivement à l'attention du détenu qu'il visite.
- Le dépôt des colis alimentaires et/ou d'effets personnels ainsi que le dépôt d'argent sont autorisés les jours de la semaine de 14h00 à 18h00 et lors d'une visite. Le dépôt de colis hors visite planifiée, n'est pas autorisé les week-ends et les jours fériés.
- Le poids total du colis ne doit pas excéder 10 kg par détenu et par mois. Les produits doivent provenir exclusivement du magasin. Ils doivent être étiquetés et conditionnés dans les emballages d'origine et accompagnés d'un ticket de caisse.
- Les produits frais et surgelés ne sont pas autorisés dans les colis postaux. La chaîne du froid n'étant pas respectée, les risques d'intoxications alimentaires sont élevés. Les produits en question seront systématiquement détruits.
- Les produits qui ne répondent pas aux critères de conditionnement exigés seront retournés ou détruits.

Produits alimentaires

- Viande (y compris la viande halal): uniquement coupée en tranches, fermée hermétiquement et/ou sous vide, dans l'emballage d'origine du magasin.
La volaille en morceaux est autorisée.
Maximum 2 kg par produit (2 kg pour la viande rouge et 2 kg pour la viande blanche).
La viande hachée est interdite sous toutes ses formes de fabrication.
La viande achetée au détail et/ou à la coupe emballée dans du papier ou dans du cellophane est interdite.
- Charcuterie: uniquement coupée en tranches. Maximum 2 kg.
Emballage fermé hermétiquement et/ou sous vide, d'origine du magasin et étiquetage obligatoire.
La charcuterie achetée au détail et/ou à la coupe emballée dans du papier ou dans du cellophane est interdite.
Les saucisses entières et autres charcuteries non tranchées sont interdites.
Les merguez et autres saucisses de petit calibre sont interdites.
- Poissons: uniquement coupés en tranches ou en filets. Maximum 2 kg.
Emballage fermé hermétiquement et/ou sous vide, d'origine du magasin et étiquetage obligatoire.
Les poissons et fruits de mer surgelés sont interdits.
- Arachides (amandes, cacahuètes, pistaches, noix, noisettes) décortiquées, uniquement sous vide et dans l'emballage d'origine du magasin.
- Biscuits non saupoudrés et/ou couverts de sucre, dans l'emballage d'origine du magasin.
- Boîte de conserve (maximum 2 kg), en boîte de 500 grammes maximum.

- Bonbons (durs et mous), dans l'emballage d'origine du magasin.
Les bonbons emballés à la pièce, saupoudrés et/ou roulés dans le sucre sont interdits. Ex: *Carambars* et *Sugus*.
Les chewing-gums sont interdits.
- Café soluble en recharge (sans contenant en verre) dans l'emballage d'origine du magasin.
Café moulu interdit.
- Cakes, croissants, madeleines, pain d'épice, pain au chocolat, pain hamburger, pain toast (sans alcool et non saupoudrés et/ou couverts de sucre dans un emballage d'origine du magasin et fermé hermétiquement).
Les emballages fermés uniquement par un clip de fermeture pour sachet sont interdits.
- Céréales, semoule, blé, orge, maïs, féculents divers, dans l'emballage d'origine du magasin.
- Chips dans l'emballage d'origine du magasin
- Chocolat en plaque, sans alcool, dans l'emballage d'origine du magasin.
Barres chocolatées. Ex: *Mars*, *Snickers*, *Kinder Bueno*, sans alcool et dans l'emballage d'origine.
Le chocolat emballé à la pièce et les paquets de chocolat contenant des petites portions sont interdits.
Ex : boîte de chocolat, *Ferrero Rocher*, *M&MS*, *Maltesers*, *Kinder schoko-bons*, *Smarties*, etc.
- Confiture, miel, pâtes à tartiner (*Nutella*), pas de contenant en verre.
- Epices diverses, uniquement dans sachets en plastique, dans l'emballage d'origine du magasin et fermés hermétiquement.
- Fromage, maximum 2 kg. Dans l'emballage d'origine du magasin, y compris fromage en tranches.
Les fromages râpés et les fromages en portion individuelle, tels que *Babibel*, *Vache qui rit*, *Apéricube* et autres fromages à emballage similaire sont interdits.
Les emballages en cire ne sont pas autorisés.
Les fromages achetés au détail et/ou à la coupe emballés dans du papier sont interdits.
- Fruits maximum 2 kg, étiquetage et ticket de caisse obligatoires.
Les ananas, les noix de coco et les fruits avec noyaux sont interdits.
- Fruits secs, y compris dattes, figues et raisins, décortiqués et dans l'emballage d'origine du magasin. Etiquetage et ticket de caisse obligatoires.
Les fruits secs achetés au détail ne sont pas autorisés
- Gâteaux sans alcool, non saupoudrés et non couverts de sucre, dans l'emballage d'origine du magasin, étiquetage obligatoire (1 pièce de 1 kg au maximum).
- Légumes divers maximum 3 kg, avec étiquetage (poids, type, etc.) et ticket de caisse obligatoires.
Les légumes dans des sachets sans étiquette d'identification sont refusés.
- Toutes les sauces de type (Mayonnaise, Ketchup, moutarde, harissa etc.).
 - 1 seul tube de 200 grammes maximum par type de sauce.
 - 1 contenant en plastique 500 grammes maximum par type de sauce.
 - Les emballages sans opercule ne sont pas autorisés.
- Produits apéritifs: biscuits, biscottes, flûtes, Pop-corn, etc. Emballage d'origine du magasin, transparent et fermé hermétiquement. Deux paquets au maximum par article.
Pas de boîte en fer.
- Soupes déshydratées, maximum 10 sachets.
- Sucre en morceaux ou cristallisé, maximum 1 kg et dans l'emballage d'origine du magasin.
- Terrines et pâtés en tranches, sous vide et dans l'emballage d'origine du magasin, étiquetage obligatoire. Les terrines et pâtés achetés à la coupe et/ou au détail sont interdits.
Toutes les terrines, les pâtés et les foies en bloc sont refusés.

- Thé en sachets. Pas de feuilles séchées et pas de thé en poudre, y compris thé froid.
- Les œufs ne sont pas autorisés.
- Les boissons, les liquides divers ainsi que les poudres pour boissons sont interdits (huile, vinaigre, sauce à salade, boissons gazeuses, lait, yogourt, poudre pour thé froid etc.).
- Les produits alimentaires fast-food sont interdits. Type *KFC, McDonald's*.
- Les produits congelés/décongelés, surgelés sont interdits (viandes, légumes, glaces, etc.).
- Tous les produits alimentaires de fabrication artisanale ou maison sont interdits.
- Tous les produits saupoudrés ou avec sucre collé sont interdits.
- Boîtes en plastique vide (pour la conservation alimentaire de style *Tupperware*) contenance maximum 2 litres (maximum 5 boîtes).

PRODUITS STRICTEMENT INTERDITS

- Les produits fabriqués à base d'alcool sont interdits.
- Les liquides sont interdits sauf ceux mentionnés dans la liste ci-dessus.
- Tous les contenants, bocaux et récipients en verre sont interdits.
- Tous les produits saupoudrés ou **avec sucre collé** sont interdits.

- Les produits qui ne figurent pas sur cette liste sont interdits.
- Les produits interdits doivent être rendus aux visites, renvoyés au destinataire au frais du détenu, ou détruits.
- Les produits non périssables peuvent être mis aux bagages à la demande du détenu et dans les limites du possible.
- Cette liste n'est pas exhaustive et peut être modifiée en tout temps et sans préavis.
- **Les surveillants se gardent le droit de refuser tout produit douteux.**

Etat au 01.02.2022